

le ministre aura-t-il l'obligeance de demander aux dirigeants du National-Canadien de retarder ces travaux jusqu'après la construction du pont Champlain?

L'hon. M. Hees: J'en parlerai à la direction et je verrai si la chose est possible.

LA NAVIGATION

INTERVENTION RELATIVE À LA NAVIGATION HIVERNALE ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Maurice Bourget (Lévis): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports (M. Hees).

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si son ministère a décidé de maintenir la navigation entre Québec et Montréal au cours de l'hiver?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, s'il vous plaît, de prendre cette question comme avis et j'y répondrai demain en français.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

LE FLEUVE COLUMBIA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je m'excuse d'employer si souvent l'expression "étant donné", mais il faut imputer cette répétition au souci que j'ai habituellement de m'en tenir aux formes prescrites.

Étant donné que le communiqué remis aux journaux le 5 décembre 1958 par le ministre des Travaux publics se lisait en partie ainsi qu'il suit:

Des mesures seront prises sans délai pour la mise au point d'un accord canado-américain permettant une mise en valeur du fleuve qui, tout en se fondant sur la collaboration et la coordination des opérations, gardera au Canada la propriété et la direction des ouvrages aménagés sur le parcours canadien du fleuve.

Et étant donné les déclarations réitérées du premier ministre de la Colombie-Britannique au sujet de cet aménagement du Columbia et la grande importance que revêt cette question pour la population de la Colombie-Britannique, le ministre dira-t-il à la Chambre où en sont les pourparlers en vue d'un accord sur ce sujet entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Je tiens à remercier le député de Kootenay-Ouest de m'avoir préavisé de sa question. Je répondrai qu'au cours de la deuxième partie de l'année dernière, le gouvernement canadien en est venu à reconnaître que, pour autant qu'il pouvait en juger, l'aménagement en collaboration du bassin du Columbia serait le genre d'aménagement le plus propre à assurer une plus grande quantité d'énergie à meilleur marché pour le Canada et les États-Unis.

Par suite, comme on l'a déclaré le 5 décembre 1958, on a aussitôt pris des mesures pour négocier un accord avec les États-Unis en vue d'entreprendre en commun l'aménagement du Columbia. Des pourparlers se poursuivent entre des hauts fonctionnaires du Canada et des États-Unis pour hâter l'affaire. Comme les pourparlers sont en cours, il ne semblerait pas à propos d'ajouter quoi que ce soit à ce sujet pour l'instant. Dans l'intervalle, des hauts fonctionnaires de mon ministère discutent, avec des hauts fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique, des aspects techniques de l'aménagement du Columbia.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

TENUE D'UNE CONFÉRENCE SUR LES RELATIONS FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Est-ce qu'il pourrait nous dire s'il a l'intention de convoquer les représentants des provinces lors d'une conférence sur les relations fiscales durant la présente session, ou bien avant la fin de l'année 1959?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai rien à dire à ce sujet pour le moment, si ce n'est que j'ai adressé, le 15 janvier dernier, aux premiers ministres des diverses provinces une lettre que vous voudrez bien me permettre de lire:

Dans le discours lu aujourd'hui par Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion de l'ouverture du Parlement se trouvaient deux paragraphes intéressant tout particulièrement les gouvernements provinciaux. Je vous écris donc pour vous faire part de leur contenu et pour vous demander de bien vouloir collaborer à la proposition du second. En voici la teneur:

Mon gouvernement recommandera une modification à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, afin de prolonger d'une autre année l'augmentation apportée l'an dernier à la part provinciale des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers.